



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 17/02/2020

L'an deux mille vingt le lundi dix-sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 3 - Affectation du résultat 2019

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**s

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Monsieur KHERCHACHE, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Madame FOURNIER, Monsieur ROUX, Madame BONFANTI, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur BOUDON (absent excusé), Monsieur OURABAH (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	026
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Monsieur Jean-Claude GERAUD**

I - Exposés des motifs

Le compte administratif 2019 de la ville fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de **4 397 409.78€**.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de cet excédent à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, à savoir **1 889 425.40€**.

Ce montant provient du résultat déficitaire de clôture de la section d'investissement soit **553 983.38€** auquel vient s'ajouter le besoin en financement des restes à réaliser soit **1 335 442.02€**, soit un montant total de **1 889 425.40€**.

Le solde soit **2 507 984.38€** pouvant être affecté en excédent de fonctionnement reporté (002).

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,
Vu l'avis de la commission Budget, Prospective financière et Contrôle de gestion en date du 4 février 2020,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

AFFECTER : la somme de **1 889 425.40€** en section d'investissement (1068) et la somme de **2 507 984.38€** en section de fonctionnement (002).

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Pascale LUGUET

SIGNE
M. Christian Dézalos